

Synthèse de l'enquête - mars 2022

QUE DEVIENNENT LES MÉNAGES EXPULSÉS DE LEUR LOGEMENT ? *DES TRAJECTOIRES DE VIE FRAGILISÉES*

INTRODUCTION

A lors que la trêve hivernale prend fin le 1er avril, cette enquête porte sur un sujet peu exploré jusqu'ici en France : que deviennent les ménages après l'expulsion de leur logement ? Les conséquences sont généralement très douloureuses. **Un à trois ans plus tard, 32 % des ménages n'ont toujours pas retrouvé de logement et vivent encore à l'hôtel, chez un tiers, dans d'autres formes de non-logement** (mobile-home, camping, hôpital, squat, etc.), voire à la rue. Ceux qui ont retrouvé un logement ont passé en moyenne 11 mois sans logement personnel. **29 % des personnes enquêtées n'ont pas pu poursuivre leur activité professionnelle en raison de l'expulsion, et celle-ci a eu des impacts sur la scolarité de 43 % des ménages avec enfants** (décrochage scolaire, troubles du comportement, problèmes de concentration). Enfin, **71 % des ménages déclarent faire face à des problèmes de santé ou des difficultés psychologiques liés à l'expulsion.**

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE ET PROFIL DES MÉNAGES ENQUÊTÉS

66 entretiens ont été menés dans 46 villes en janvier et février 2022 avec des ménages contactés principalement via les associations du réseau Accompagnement aux droits liés à l'Habitat¹ et la plateforme Allô Prévention Expulsion de la Fondation pour le Logement². 83 % des personnes ont été expulsées il y a moins de trois ans (17 % il y a plus de trois ans), à 68 % en raison d'un impayé de loyer. 53 % sont des personnes seules et 27 % des familles monoparentales (dont 90 % avec la mère). 7 entretiens avec des associations complètent l'étude.

Les personnes enquêtées ayant été orientées par des associations et ayant toutes bénéficié d'un accompagnement ou à minima de conseils socio-juridiques, on peut supposer que ce panel n'est pas représentatif de la situation des ménages les plus éloignés de leurs droits, qui n'y ont pas recours et qui ne sont pas accompagnés pour éviter l'expulsion ou pour trouver une solution de relogement.

Cette étude a été réalisée par des étudiant(e)s du Master 2 d'Urbanisme et d'Aménagement de l'université Paris 1-Panthéon Sorbonne - Elieen BEGTAS, Amandine BRUNEAU, Zoïa GUSCHLBAUER, Guillaume NAVARRO, Eva NIEDERLANDER - pour la Fondation pour le Logement.

¹ Rassemblées dans le cadre d'un réseau animé par la Fondation pour le Logement, ces associations accompagnent les ménages les plus précaires notamment en matière de prévention des expulsions, de lutte contre l'habitat indigne et d'accès au DALO.

² Cette plateforme téléphonique de prévention des expulsions informe les ménages sur leurs droits, sur la procédure en cours, les conseille et les oriente dans la réalisation des démarches (0 805 299 049).

APRÈS L'EXPULSION, DES TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES FRAGILISÉES ET DES CONDITIONS DE LOGEMENT INÉGALES

TROUVER UN TOIT : DES SOLUTIONS PAR DÉFAUT POUR PALLIER L'URGENCE DE L'EXPULSION

Après l'expulsion, un ménage sur deux, majoritairement les personnes seules, fait appel à son réseau de connaissances familiales et amicales. Les tiers étant plus ou moins mobilisables selon le profil du ménage et les relations interpersonnelles, cette solution reflète les inégalités entre les personnes. La durée moyenne d'hébergement chez un tiers est de six mois et demi, avec des séjours allant d'une nuit à un peu plus de trois ans. De plus, la cohabitation ne va pas sans difficultés (absence d'intimité, impacts sur le sommeil, tensions liées au manque d'espace, etc.).

À l'inverse, les familles bénéficient davantage d'une mise à l'abri, notamment en hôtel. Mais les hébergements d'urgence restent des solutions subies qui imposent la plupart du temps des conditions de vie indignes, d'autant plus difficiles à supporter quand le séjour s'éternise.

Certains ménages ont aussi recours à diverses solutions de repli comme les campings et mobile-home (notamment sur les littoraux), à des solutions d'appoint coûteuses telles que la location par elles-mêmes de chambres d'hôtels ou de location AirBnB, ou à la colocation. L'occupation de logements vacants est également une solution d'urgence pour certains ménages qui s'y retrouvent contraints.

Quand il n'y a plus de solution, les personnes se retrouvent à la rue. 10 % des ménages ont connu une période de vie à la rue dans leur parcours. Cette période a duré plus de trois mois pour la moitié d'entre eux (d'une nuit à quelques semaines pour les autres).

« J'allais me laver à la plage. Le plus dur c'est quand il faisait froid, et puis la nuit, tu es obligée d'être bien costaud, ça craint, surtout à Nice, je me mettais toujours dans des coins bien éclairés. » **Pamela**

LE RELOGEMENT : AMÉLIORATION OU DÉGRADATION DES CONDITIONS DE VIE ?

Alors qu'une partie des personnes n'avait pas encore retrouvé de logement stable au moment de l'enquête, 68 % d'entre elles y sont parvenues, après 11 mois d'attente en moyenne. Les temps de relogement sont cependant variables selon les ménages : 30 % parviennent à se reloger immédiatement, 30 % dans les six mois suivant l'expulsion, 26 % entre un et deux ans après et 5 % mettent plus de deux ans.

Si la moitié des foyers relogés estiment avoir accédé à de meilleures conditions en termes de logement, en **retrouver un a signifié pour l'autre moitié faire des concessions comme abaisser leurs attentes en matière de logement** (logement plus petit, inadapté à la composition familiale...) ou déménager dans un autre quartier, une autre ville (pour 55% d'entre eux), ou une autre région (pour 9 %). Parmi les ménages qui ont renoncé à leurs critères de localisation pour retrouver un logement, seulement 56 % apprécient leur nouveau lieu de vie. **La relation à l'ancien quartier est très importante pour une partie des personnes enquêtées**, qui s'y rendent régulièrement et font pour certains de nombreuses démarches pour y rester ; à l'inverse, certains ménages ont préféré quitter le quartier, souvent rattaché à de mauvais souvenirs.

« Malheureusement quand on est expulsé, on n'est pas considéré, on nous propose des choses et ils savent qu'on n'a pas le choix, sinon on est dans la rue. » **Sabrina**

Tandis que près de trois quarts des personnes étaient auparavant logées dans le parc privé, 79 % de celles relogées aujourd'hui le sont dans le parc social.

L'arrivée dans le logement social marque la stabilisation du parcours résidentiel et l'amélioration des conditions de vie, avec une baisse du taux d'effort lié au montant moins élevé du loyer et une amélioration du confort du logement. Pour l'ensemble des ménages du parc privé ou social, le taux de logement considéré comme insalubre a baissé de 22 % à 2 % et le nombre de logements sans problème identifié a augmenté de 51 % à 60 %.

Pour 51 % des logements, on constate une augmentation de la superficie, en particulier lorsque l'ancien logement était de petite taille.

LES FREINS AU RELOGEMENT : DES CONTRAINTES FINANCIÈRES, DES BLOCAGES ADMINISTRATIFS ET UNE OFFRE DE LOGEMENT INADAPTÉE

Dans un contexte immobilier tendu qui permet aux propriétaires d'accroître leur sélectivité, les difficultés passées des ménages sont perçues comme autant de signaux défavorables : l'expulsion réalisée, les faibles revenus ou ceux majoritairement constitués d'aides sociales, ou encore un passage par la rue sont autant de freins à leur relogement. C'est le cas de Juliette qui n'a jamais pu retrouver de logement à Perpignan après son expulsion :

« Je suis sans domicile depuis cinq ans maintenant. Les propriétaires n'aiment pas qu'on soit au RSA, si on dit qu'on est au RSA, c'est fini. Et c'est pire quand on sort de la rue, parce qu'il a bien fallu dormir quelque part. » Juliette

Le parcours de relogement est ponctué d'épreuves. La complexité et la longueur des démarches sont douloureusement vécues, laissant une impression de mauvaise volonté des pouvoirs publics. L'accès aux dispositifs de relogement est un parcours du combattant pour les personnes, qui doivent faire face à la

complexité administrative et à la dématérialisation des procédures. Une fois les démarches engagées, la multiplication des dispositifs et l'attente viennent à bout de la patience des ménages, qui ont parfois l'impression d'être déconsidérés.

« Être pauvre, c'est un boulot à plein temps. Il faut considérer la pauvreté dans la dignité. Je l'ai beaucoup ressenti, c'est dans l'air du temps, si t'es pauvre tu n'es pas considéré, tu as raté ta vie, et ce n'est pas vrai, ça n'a rien à voir avec la qualité des gens. J'ai le sentiment d'avoir été traitée différemment à cause de ma condition de pauvre. » Pauline

La situation administrative au regard du droit au séjour vient ajouter des difficultés supplémentaires à un processus administratif déjà fastidieux, puisque l'accès à la majorité des dispositifs dépend de la possession d'un titre de séjour valide.

Le statut professionnel fait également varier les droits et aides mobilisables. C'est le cas par exemple pour les auto-entrepreneurs rencontrés qui ne peuvent pas faire de dossier de surendettement.

Enfin, les logements disponibles ne sont pas forcément en adéquation avec les besoins des ménages. La composition familiale joue sur le temps de relogement : par exemple, les propositions de logement pour les familles nombreuses sont tardives en raison du manque de grandes typologies de logement dans le parc social. Certaines familles sont contraintes de se séparer pour trouver un toit. Les familles monoparentales à l'inverse bénéficient d'un taux de relogement de 80 % contre 60 % pour les familles avec deux parents et les personnes seules.

Pour les personnes à la rue qui n'ont pas encore été relogées, la difficulté provient d'abord du manque de ressources, de garants ou des stigmates attachés aux personnes sans-abri.

QUAND L'EXPULSION FRAPPE LES MÉNAGES : DES CONSÉQUENCES MULTIPLES ET DURABLES

DES VULNÉRABILITÉS ACCENTUÉES PAR L'EXPULSION

L'expulsion aggrave les vulnérabilités des ménages. Près de 68 % des ménages ont été expulsés pour impayés de loyer³, dus à une chute de revenus liée dans 42 % des cas à une évolution de l'emploi, dans 22 % à une évolution de la situation familiale et dans 16 % à un problème de santé. Nombre d'entre eux disposaient de faibles ressources avant l'expulsion : 21 % bénéficiaient du RSA, 17 % de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé), 12 % d'une retraite en moyenne inférieure à 1000 euros par mois, et 6 % des indemnités chômage. Ils font alors face à un cumul de difficultés, qui sont la cause ou la conséquence de l'expulsion. La dette de loyer qui vient s'ajouter à ces difficultés financières pèse dans les finances bien après l'expulsion (elle reste due et s'y ajoutent nombre de frais engendrés par celle-ci).

« J'ai été expulsé pour impayé. D'abord je suis tombé malade, mes revenus ont baissé et je n'ai pas pu payer mon loyer. J'ai essayé de rattraper mes retards de paiement, tout ma paie passait dans mon loyer. Je me retrouvais sans rien pour manger. » **Alex**

Les femmes et les familles monoparentales (dont l'adulte est à 90 % une femme) sont davantage touchées par l'expulsion. La séparation peut aussi être l'une des conséquences de l'expulsion. Cette séparation, qu'elle soit antérieure ou ultérieure à cet événement, peut avoir des conséquences à long terme et précariser les personnes qui doivent assumer une part de loyer supplémentaire ou héritent des dettes des conjoints.

Si 61 % des familles monoparentales ont une activité avant et après expulsion, elles doivent cependant pourvoir aux besoins des enfants et sont de fait amenées à prioriser certaines dépenses ; elles supportent une charge mentale importante pour réaliser les démarches et obtenir de l'aide. Aux situations de précarité précédemment mentionnées s'ajoutent les mauvaises conditions de logement qui peuvent conduire à l'expulsion. Dans les logements dégradés, voire insalubres, certains ménages, par méconnaissance du système, pratiquent la rétention de loyer pour pousser les propriétaires à faire des travaux ; mais cette action se retourne généralement contre eux et ils sont in fine expulsés pour impayés. D'autres, victimes de marchands de sommeil qui ne font pas signer de bail légal, ont été expulsés pour motif d'occupation sans droit ni titre (environ 11 % des personnes enquêtées), ou suite à un congé délivré par le bailleur. Ces expulsions surviennent après une procédure judiciaire régulière ou parfois de manière illégale, les ménages demeurant souvent impuissants dans ce cas face aux propriétaires⁴.

« Avant j'avais une vie tout à fait normale, j'avais un boulot en CDI, j'avais un appart, ça se passait très bien, et puis un jour mon propriétaire me dit qu'il veut récupérer l'appartement pour sa fille et qu'il me ferait sortir de toute façon. Au début moi je n'y ai pas trop cru mais un jour je suis revenu et je n'arrivais plus à ouvrir la porte, j'étais comme ça devant mon appartement et je ne pouvais pas rentrer. En fait, j'étais parti une semaine en vacances et ils en avaient profité pour changer toutes les serrures. Je suis allé chercher un huissier et j'ai fait constater que les serrures étaient changées puis j'ai porté plainte mais en fait ça a été un nonlieu. » **Daniel**

³ Les autres motifs d'expulsions sont liés à 11 % à une occupation sans droit ni titre, 9 % à un congé vente ou reprise, 8 % à un trouble du voisinage, et à 4 % pour une autre raison (expulsion illégale et démolition ANRU). Ces proportions diffèrent des chiffres nationaux, puisque l'impayé de loyer est à l'origine de 95 % des procédures d'expulsion locative.

⁴ L'expulsion illégale est pénalement répréhensible, mais il est difficile de porter plainte et les rares plaintes qui aboutissent donnent souvent lieu à un simple rappel à la loi du propriétaire.

L'EXPULSION BOUSCULE L'ENVIRONNEMENT ET LES RELATIONS SOCIALES

L'expulsion a également des conséquences sur les relations sociales et au sein du ménage. Un quart des ménages d'au moins deux personnes n'ont pu rester avec les membres de leur foyer du fait de l'inadéquation de l'offre d'hébergement d'urgence. La tension générée par le départ du logement est à l'origine de ruptures familiales, d'isolement et dans certains cas de désaffiliation sociale, lorsque les liens sociaux sont rompus. Certaines personnes décident de ne pas informer leur entourage sur leur situation par honte.

« Quand on est dans la misère, on a l'impression que c'est contagieux, donc on reste discret pour ne pas perdre tout son carnet d'adresse. Avec ma famille, ça a été compliqué, quand je suis tombée dans la merde, ils n'étaient pas trop présents et c'est parti en vrille. » **Claudine**

À l'inverse, la situation peut aussi renforcer les liens affectifs et familiaux. Le soutien de l'entourage est décisif dans le ressenti de la période.

L'expulsion a des conséquences sur le parcours scolaire des enfants. 43 % des ménages avec enfants constatent un impact sur leur scolarité (décrochage scolaire, troubles du comportement, problèmes de concentration), 30 % sur leurs relations amicales et 20 % ont dû les changer d'école.

DES CONSÉQUENCES MÉDICALES PÉRENNES

71 % des ménages souffrent de problèmes de santé ou de difficultés psychologiques liés à l'expulsion. Les troubles psychologiques les plus courants sont l'anxiété, l'insomnie, l'anxiété et la dépression. Un quart ont subi des conséquences sur leur suivi médical (maladie aggravée par la rupture du parcours de soin). Le soin devient une dépense annexe pour certains à cause du changement de quartier et de l'instabilité financière et de leur lieu de vie. Le manque de dispositifs proposant un soutien psychologique et moral est souligné par les personnes enquêtées.

Les enfants vivent particulièrement mal l'expulsion : 80 % des familles confient que la période a eu un impact sur le bien-être de leurs enfants (dépression, troubles du comportement, cauchemars...).

« Depuis l'expulsion, mes enfants ont eu des vies déstructurées, ma fille n'a pas eu son concours de médecine, mon fils n'a pas eu le barreau, mes enfants sont déprimés. Ma fille a un traitement avec un psychiatre. La situation est devenue catastrophique. Mes enfants étaient révoltés. » **Paola**

L'APRÈS EXPULSION AMPLIFIE ET CRÉE DE NOUVELLES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

L'expulsion a des conséquences sur l'activité professionnelle : 56 % des ménages interrogés avaient une activité lors de l'expulsion contre 48 % actuellement. L'instabilité résidentielle rend le maintien de l'emploi très difficile : 29 % n'ont pas pu le poursuivre.

« Après l'expulsion, je continuais à aller travailler mais sans dormir, je n'arrivais pas à trouver le sommeil dehors. Alors forcément quand vous êtes commercial, si vous ne dormez pas bien, vous n'êtes pas au top et ça se voit. Ce n'était pas tenable et au bout de trois semaines je suis allé voir mon patron, je lui ai expliqué la situation, il n'avait pas de solution pour moi et j'ai donné ma démission. » **Daniel**

En moyenne, les revenus liés à l'activité professionnelle des personnes ont baissé de 23 % : changement d'emploi, arrêts maladies, accidents de travail, réduction du temps de travail, etc. Les trajectoires professionnelles sont menacées par la procédure d'expulsion et le processus de relogement. Et ce, alors même que le fait d'avoir une activité professionnelle favorise la recherche d'un logement.

L'expulsion génère des surcoûts. Au moment de l'expulsion, 52 % des personnes interrogées n'ont pu emporter que le strict minimum du fait du temps limité et des pressions exercées par les forces de l'ordre et les huissiers. À l'issue du délai prévu pour pouvoir récupérer leurs affaires (deux mois), la moitié des ménages seulement a pu en

emporter la totalité (meubles, etc.). 44 % des personnes subissent des frais liés à l'expulsion : frais de garde meuble, rachat de meubles, loyer supérieur, nourriture, transports, téléphonie, internet, laverie, etc. C'est le cas de Sophie qui a perdu l'ensemble de ses meubles lors de l'expulsion : elle a emprunté à sa famille de l'argent pour se payer un frigidaire et un lit, et la CAF lui a fourni une aide de première nécessité pour participer à l'équipement en électroménager de l'appartement.

Parmi les ménages endettés, 58 % n'ont pas encore remboursé leur dette.

Les difficultés financières perdurent après l'expulsion : aujourd'hui, **la moitié des personnes interrogées déclarent ne pas avoir assez de ressources pour subvenir à leurs besoins**. Des arbitrages sont souvent effectués dans les dépenses : loyer, électricité, nourriture et dépenses pour les enfants en priorité.

« Pour nous, les dépenses prioritaires sont le loyer, l'électricité et ensuite l'alimentation et ce dont les enfants ont besoin. » **Delphine**

L'IMPORTANCE DU SUIVI ET DE LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS POUR FACILITER LE PARCOURS DES MÉNAGES EXPULSÉS

ALLER CHERCHER DE L'AIDE : UN PARCOURS COMPLIQUÉ

L'accès à l'accompagnement est inégal : certaines personnes ne connaissent pas ou mal leurs droits et ne sollicitent pas d'accompagnement. Un accompagnement anticipé et global (social, administratif, juridique, voire psychologique) permet de reloger plus vite et de minimiser les conséquences de l'expulsion. En théorie, l'accompagnement social doit être proposé par les services publics (travailleurs sociaux des collectivités principalement) et les personnes peuvent si elles en font la démarche, bénéficier de conseils administratifs et juridiques, voire d'un accompagnement si une association spécialisée le propose et si elles sont amenées à prendre contact avec elle (avoir l'information, faire la démarche, adhérer au suivi proposé).

Les personnes accompagnées pendant la procédure d'expulsion par des associations ont estimé que celui-ci avait été plus approfondi que celui proposé par les structures publiques, ce qui a facilité le relogement à terme. **65 % des ménages considèrent avoir confiance envers les associations et ont un discours positif sur elles**. Ils sont souvent marqués par une personne qui les a particulièrement aidés et qui est devenue une personne-ressource pouvant leur redonner l'envie de se battre pour trouver un logement. Les relations interpersonnelles sont alors très fortes.

L'écoute et l'empathie sont des qualités appréciées par les ménages, comme essentielles dans cette période difficile que représente la procédure puis l'expulsion.

Les ménages qui arrivent à mobiliser des ressources personnelles peuvent débloquer leurs situations plus facilement : activer leurs connaissances pour trouver du soutien dans la réalisation des démarches et recours (par un ami

avocat, ou travailleur social, par exemple), ou un relogement dans le parc privé (par exemple par un ami d'ami).

« J'ai finalement obtenu mon appartement actuel grâce à ma combativité. Pourtant je ne rentrais pas dans les cases pour celui-ci mais ils ont décidé de me faire confiance. En même temps, j'ai envoyé 17 mails pour expliquer ma situation et comme j'avais un projet professionnel ils se sont dit que j'allais avoir les capacités de payer le loyer. » **Caroline**

DES ACTEURS ASSOCIATIFS INVESTIS DONT LES RÉSULTATS CONTRASTÉS S'INSCRIVENT DANS UN CADRE POLITIQUE LOCAL

L'organisation des structures associatives nécessite un travail en réseau, gage d'efficacité. Les associations parlent de la nécessité d'un duo travailleur social-juriste pour un meilleur accompagnement des ménages en procédure d'expulsion ou déjà expulsés.

Les travailleurs sociaux de secteur sont des acteurs incontournables dans leur parcours, leur accompagnement étant perçu, selon les personnes enquêtées, comme facilitateur ou au contraire comme une entrave au relogement : la relation interpersonnelle avec l'accompagnant peut en effet être conflictuelle. Le manque de moyens humains dans les services sociaux et l'insuffisante formation de certains travailleurs sociaux sur les questions de logement peuvent entraver la qualité de l'accompagnement.

Le dialogue avec les avocats qui défendent les personnes dans le cadre des procédures judiciaires, les huissiers, les bailleurs, ou encore avec la CAF peut aussi s'avérer essentiel. Les associations tentent par exemple de trouver des personnes ressources au sein de la CAF, des personnels sur qui elles peuvent compter pour veiller à la continuité des aides sociales.

Le poids des considérations politiques et institutionnelles est également déterminant. La défiance des personnes interrogées envers les institutions est souvent liée à un sentiment de stigmatisation : elles sont parfois jugées de "mauvaise foi" car ne se mobilisant pas assez pour trouver un logement ou ne sachant pas gérer leur budget.

Certains ménages évoquent des critiques faites à leur égard sur leur schéma familial, leur maîtrise des dépenses voire des représentations négatives sur leurs origines. Les associations font aussi part de la mauvaise image des ménages surendettés aux yeux de certains bailleurs sociaux.

« La personne ne sera pas reconnue prioritaire DALO parce qu'on va dire qu'elle ne paye pas son loyer et qu'elle est de mauvaise foi. Les pratiques de la commission de médiation DALO sont hyper restrictives vis-à-vis des personnes expulsées. »
un acteur associatif à Marseille

De nombreuses associations regrettent le manque d'échanges entre les différents acteurs du secteur, ainsi qu'une transparence insuffisante sur les critères d'attribution des logements par les Commissions d'attributions de logements sociaux (CAL). Par ailleurs, le travail de la CCAPEX⁵ varie en fonction des contextes territoriaux mais aussi de la volonté des institutions publiques (mairies, préfectures, etc.).

Le sentiment de se retrouver devant des portes closes ou de ne pas avoir de réponses est très présent chez les personnes enquêtées. Par exemple, nombre d'entre elles se tournent vers les élus pour leur demander une solution de relogement, et se retrouvent le plus souvent sans réponse ou avec des réponses négatives. Cette violence institutionnelle a pour conséquence de générer un sentiment d'abandon fort et une défiance vis-à-vis des institutions. Seulement 25 % des ménages déclarent avoir

⁵ Commission de Coordination des actions Prévention des Expulsions Locatives, réunissant différents intervenants dans le cadre des procédures d'expulsion (services sociaux, préfecture de police, associations d'accompagnement, CAF, mairie, bailleurs sociaux, etc), qui sont saisis des situations individuelles et peuvent adresser des préconisations au locataire, au bailleur, à la préfecture, à la ville etc. afin de tenter d'éviter l'expulsion.

confiance dans les institutions et 35 % considèrent avoir moins confiance dans les institutions maintenant qu'au début de la procédure d'expulsion.

« On a fait une demande de logement social puis un recours DALO. On nous a tout de suite affirmé que ça risquait d'être long. Pourtant, on ne demandait pas grand-chose, juste un peu d'humanité. Pourquoi cet acharnement, avec autant de brutalité ? C'est incompréhensible. Et la justice n'est pas là pour nous. » Tania

CONCLUSION

Il n'existe pas de parcours-type des personnes expulsées. Mais tous sont émaillés de difficultés et de ruptures résidentielles, sociales, familiales ou psychologiques douloureuses. Juste après l'expulsion, les personnes tierces souvent mobilisées par les ménages pour un hébergement et les prises en charge à l'hôtel apparaissent comme des solutions récurrentes. Le cheminement vers le parc social, qui garantit une certaine stabilité résidentielle, est une épreuve incertaine et difficile et les personnes connaissent de nombreuses désillusions en lien avec les institutions et le renoncement à certains de leurs critères de logement.

L'expulsion touche souvent des foyers déjà précarisés qui font face à de nouvelles difficultés ainsi amplifiées. Tandis que le motif principal d'expulsion est la dette locative, celle-ci perdure souvent et rend le relogement extrêmement difficile. **La procédure et l'après-expulsion ont aussi des conséquences importantes à long terme, tant sur le plan des relations sociales que sur la scolarité des enfants, sur la santé et sur l'emploi et les ressources.**

L'accompagnement des personnes est une clé importante pour retrouver un logement pérenne, mais celles-ci ne sont pas assez informées de leurs droits et leur relation au monde institutionnel est teintée de défiance, à mesure que leur situation d'errance s'éternise. Leur accompagnement en amont est essentiel pour favoriser le maintien dans le logement ou pour rechercher une solution de relogement afin d'éviter le traumatisme de l'expulsion. **La mobilisation des acteurs associatifs et institutionnels autour de la prévention des expulsions est d'autant plus déterminante que l'expulsion fragilise durablement les parcours résidentiels des personnes qui l'ont subie.**



FONDATION POUR LE LOGEMENT

Un combat en héritage

DÉLÉGATION GÉNÉRALE

3, rue de Romainville 75019 Paris
Téléphone : 01 55 56 37 00

MARIE ROTHHAHN

Responsable de projet lutte contre la privation des droits
mrothhahn@fondationpourlelogement.fr

www.fondationpourlelogement.fr